

AVIS AU PUBLIC
Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, l'Inspection du Travail et des Mines a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

3A/2024/3800/176

ayant pour objet :

pour l'exploitation d'un ascenseur électrique à transport de personnes à l'adresse 3, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer

au demandeur :

Orona Luxembourg s.a., 345, Z.A.E. Wolser G, L-3434 Dudelange au nom et pour le compte de la Copropriété de la résidence, 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer

Mamer, le 25/10/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du 25/10/2024 jusqu'au 11/11/2024 inclus.

Mamer, le 25/10/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER